



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 6 janvier 2021

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, a signé ce jour un arrêté préfectoral visant à autoriser les commerçants du département à ouvrir le dimanche durant tout le mois de janvier.

Quatre dimanches sont concernés : les 10, 17, 24 et 31 janvier 2021.

Cette ouverture exceptionnelle, qui concerne l'ensemble des commerces de détail, a été décidée afin d'aider les commerçants dont l'activité et le chiffre d'affaires ont été particulièrement impactés par les périodes de confinement.

Cette mesure contribuera également à fluidifier les flux de clientèles et à limiter ainsi les phénomènes de concentration.

Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, rappelle que cette mesure est mise en œuvre dans le respect des droits des salariés ainsi que le précise l'arrêté préfectoral, seuls ceux qui sont volontaires et qui auront donné leur accord par écrit travailleront ces dimanches.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr